



D.2021.04.07.5.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Avril 2021

5 – PROJETS TERRITORIALISES**5.7 – Téléo : Convention entre Tisséo et la Régie Agricole pour l'implantation de haies champêtres sur le domaine de la Ville de Toulouse - Approbation de la convention**

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Téléo (ex Téléphérique Urbain Sud) pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical confie par mandat la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.

Dans le cadre de la réalisation du projet du Téléo, TISSEO s'est engagé à compenser les impacts des travaux sur les arbres abattus, et a cherché à établir, en concertation avec la Ville de Toulouse un plan ambitieux de replantations, à raison de environ 2 arbres plantés pour 1 arbre abattu.

A travers ce plan, il a été convenu que TISSEO contribue au financement de la plantation d'un réseau de haies champêtres sur une parcelle agricole située à Pech David près de l'école de Pouvoirville.

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles TISSEO est partenaire financier de la Régie Agricole de la Ville de Toulouse dans le cadre du programme de transition agroécologique de cette dernière :

- La Régie Agricole s'engage à implanter un réseau de haies en périphérie et à l'intérieur de la grande parcelle agricole de 17 hectares située entre l'école primaire de Pouvoirville et l'espace nature nommé « jardins de senteurs ».
- TISSEO contribue au financement de l'implantation du réseau de haies à Pech David à hauteur de 30.000 € HT, correspondant à un linéaire d'environ 600 mètres.

La convention prendra effet à sa signature par les deux parties. Elle s'achèvera après le paiement par TISSEO de sa participation financière.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature de la convention de partenariat n°210135 avec la Régie Agricole de la Ville de Toulouse.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

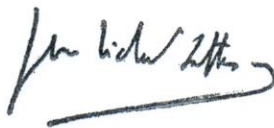
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention n°210135 avec la Régie agricole.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo à signer avec la Régie Agricole de la Ville de Toulouse ladite convention.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES

Convention pour l'implantation de haies champêtres sur le domaine agricole de la Ville de Toulouse en partenariat avec TISSEO.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La RÉGIE AGRICOLE DE LA VILLE DE TOULOUSE, (Domaine de Candie : 17, Chemin de la Saudrune ; 31 100 TOULOUSE ; Tel : 05 36 25 26 15) représentée par le Directeur de la Régie Agricole de la Ville de Toulouse, agissant en vertu de l'article 16 des statuts de ladite régie et par délégation de Monsieur le Maire de Toulouse.

D'une part,

Et

Tisséo Collectivités (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine), représenté par son mandataire Tisséo Ingénierie (la Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine), SPL au capital social de 3 075 000 €, représentée par son Directeur, dûment autorisé par une délibération du Comité Syndical de Tisséo Collectivités en date du 08 Juillet 2020

Et désignée ci-après par « **TISSEO** »

D'autre part.

II A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Objet de la convention :

La Régie Agricole exploite et entretient le domaine agricole de la Ville de Toulouse avec la volonté de renforcer la qualité de l'environnement urbain, de promouvoir les productions locales et d'ouvrir autant que possible les parcelles à la visite. Après sa conversion réussie à l'Agriculture Biologique sur la période 2009 - 2014, la Régie Agricole poursuit une conversion à l'agroécologie. Le but est d'associer à chaque parcelle cultivée des éléments naturels sous la forme de prairies, de bosquets arborés ou de zones humides (berges de cours d'eau ou mares) pour constituer des armatures écologiques. Celles-ci représentent un milieu favorable à la biodiversité ordinaire des campagnes et un enrichissement du paysage.

La conversion d'espaces cultivés en espaces naturels a un coût. Il faut mettre à disposition un terrain de manière pérenne, l'aménager judicieusement, le surveiller puis l'entretenir d'année en année. De plus, cela n'engendre aucune recette.

C'est pourquoi, la Régie Agricole recherche des partenaires pour contribuer sur la durée au financement de ce programme.

De son côté, TISSEO, dans le cadre de la construction du projet Téléo, a souhaité contribuer à cette démarche, au-delà des plantations prévues dans le cadre des aménagements paysagers du téléphérique aux abords immédiats de celui-ci. Le groupe TISSEO propose sa contribution à hauteur de 30.000 € en tant que partenaire financier.

La présente convention définit les conditions dans lesquelles TISSEO contribue au financement de la plantation d'un réseau de haies champêtres sur une parcelle agricole de 17 hectares située à Pech David près de l'école de Pouvoirville. Au total, 1000 mètres linéaire de haies champêtres seront plantés pour le printemps 2021. Cela représente 4000 jeunes arbres et arbustes de 1 an en mélange associés à 6000 mètres carrés de prairie.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210412-20210407-5-7D-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT RÉGIE AGRICOLE

La Régie Agricole de la Ville de Toulouse s'engage à implanter un réseau de haies en périphérie et à l'intérieur de la grande parcelle agricole de 17 hectares située entre l'école primaire de Pouvoirville et l'espace nature nommé « jardins de senteurs ».

En conséquence, la Régie Agricole :

- définit un projet ambitieux et durable d'implantation d'un réseau de haies à vocation écologique ;
- met à disposition de manière pérenne la terre agricole qui portera ces haies ;
- acquiert les végétaux et les fournitures ;
- réalise la plantation avec son personnel ;
- suit la reprise et réalise les remplacements nécessaires à l'issue des deux premières années ;
- entretient la haie pour assurer sa pérennité et son équilibre dans les décennies à venir.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT TISSEO

Dans le cadre des mesures compensatoires du projet Téléo, et plus globalement de sa politique environnementale volontariste accompagnant la réalisation de ses infrastructures de transport, TISSEO se déclare partenaire financier de la Régie Agricole, dans le cadre du programme de transition agroécologique de cette dernière.

À ce titre, TISSEO contribue au financement de l'implantation du réseau de haies à Pech David à hauteur de 30.000 € HT, correspondant à un linéaire d'environ 600 mètres. Le paiement sera effectué par virement sur le compte de la Régie Agricole en mai 2021 après parfait achèvement des travaux de plantation.

ARTICLE 3 – DURÉE

La convention prendra effet à sa signature par les deux parties. Elle s'achèvera après le paiement par TISSEO de sa participation financière.

ARTICLE 4 – PARTICIPATION AUX ACTIONS DE COMMUNICATION

La Régie Agricole s'engage à mentionner TISSEO comme partenaire financier, au titre du projet Téléo, sur le projet d'implantation de haies champêtres présenté en annexe dans sa communication sur le sujet.

TISSEO est autorisé à communiquer sur ce projet et sa contribution financière en s'appuyant sur les informations qui seront fournies par la Régie Agricole.

Fait à TOULOUSE en double exemplaires

Le / / 2021

TISSEO Ingénierie 

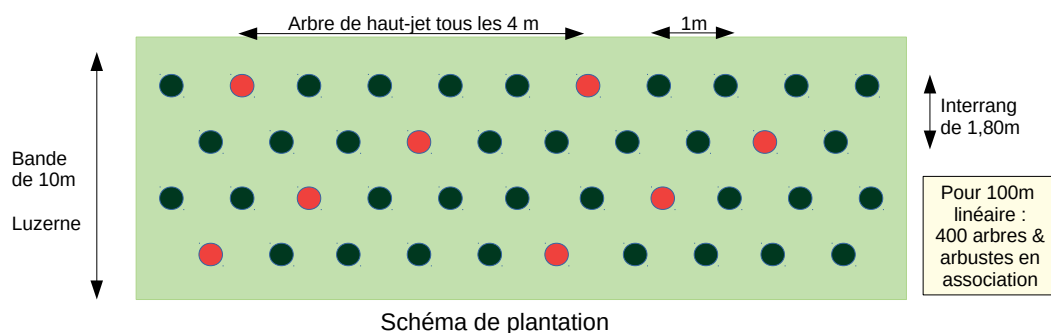
Le directeur de la RAVT,
Addy AMARI

ANNEXE - Schéma d'implantation et composition du réseau de haies champêtres

Réseau de haies sur la parcelle de 17 hectares à Pech David (Toulouse)



Haie brise-vent large - Régie Agricole Ville de Toulouse



30 essences champêtres :
chênes, bouleau, alisier, tilleul, frêne, merisier, charme, pommier, poirier, fusain, cerisier, sureau, bourdaine, prunellier, aubépine...

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210412-20210407-5-7D-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021